

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 21 JANVIER 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller François Potvin.

---

1-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 10 et du 17 décembre 2018, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de novembre 2018
8. Adoption de la liste des dépenses incompressibles 2019
9. Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
10. Appui à la Régie GEANT pour la création d'une réserve financière en sécurité civile
11. Entente de collaboration avec le MTMDET
12. Services professionnels - Parc industriel est (mise à jour des plans, devis et estimations de 2007, phase I)
13. Parc industriel est - Mandat à AGIR pour le dépôt d'une demande de CA
14. Services professionnels en urbanisme
15. Programme d'aide financière à l'entretien de la "Route verte"
16. Correspondance
17. Rapport des élus
18. Questions du public
19. Varia
20. Prochaine assemblée publique le 11 février 2019
21. Levée de l'assemblée

---

3-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

4-2019

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES DU 10 ET DU 17 DÉCEMBRE 2018,  
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire tenues le 10 décembre 2018 ainsi que de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 décembre 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire tenues le 10 décembre 2018 ainsi que de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 décembre 2018, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

5-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

6-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Fondation du Centre Maria-Chapdelaine	
Radiothon	250 \$
Quilles et loisirs	
Aide financière 2019	4 000 \$

NOTE: La demande de l'organisme suivant a été refusée: Festival à Doré pré-novices.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

7-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
NOVEMBRE 2018 :

CONSIDÉRANT que les élus(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2018 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2018 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2018, pour un montant de 654 080.57 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT  
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 11-2018

Je soussigné, Gille Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8-2019

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES  
INCOMPRESSIBLES 2019 :

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les dépenses incompressibles listées ci-dessous:

Allocation de dépenses - élus	30 240 \$
Rémunération	
Élus	60 480 \$
Administration	323 100 \$
Brigadières	19 000 \$
Travaux publics	476 767 \$
Loisirs	635 925 \$
Cotisations employeur	361 600 \$
Assurances	78 732 \$
Quote-part	
MRC	478 742 \$
Régie GEANT	414 585 \$
Carburant, huile à chauffage et propane	55 500 \$
Communication (téléphone, Internet)	27 745 \$
Contrats de service et logiciels informatiques	37 450 \$
Contribution hockey mineur et patinage artistique	55 000 \$
Contribution organisme CDE	27 500 \$
Cotisations et abonnements	14 250 \$
Déneigement	315 000 \$
Électricité	330 700 \$
Entretien - Parc régional des Grandes-Rivières	3 000 \$
Entretien des extincteurs	1 150 \$
Entretien système d'alarme	1 875 \$
Évaluation	65 600 \$
Fourrière	6 200 \$
Frais de poste	7 700 \$
Honoraires CAO (emprunts)	45 000 \$
Honoraires vérification comptable	16 250 \$
Immatriculation	7 650 \$
Participation OMH	27 500 \$
Passage à niveau	8 950 \$
Réseau biblio	13 500 \$
Service de la dette	491 599 \$
Sûreté du Québec	196 442 \$
<b>Total</b>	<b>4 634 732 \$</b>

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT  
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 00-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

9-2019

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION  
DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA  
VIOLENCE AU TRAVAIL :

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les normes du travail prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin ne tolère ni d'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de revoir l'actuelle politique concernant le harcèlement psychologique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, abrogeant ainsi politique de harcèlement psychologique adoptée en 2004 et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

10-2019

APPUI À LA RÉGIE GEANT POUR LA CRÉATION  
D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE EN SÉCURITÉ  
CIVILE :

CONSIDÉRANT que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, St-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine font partie intégrante de l'entente intermunicipale intervenue créant la régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel font partie de l'entente à la régie en matière de service de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maria-Chapdelaine ne participera pas au partage des dépenses d'exploitation et d'administration qui sont propres au service de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 614.1 et suivant du *Code municipal du Québec*, une régie peut créer, au profit du territoire de certaines municipalités qui en font partie, une réserve financière pour le financement de dépenses;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que la Régie désire créer, au profit des municipalités participantes à l'objet sécurité civile, une réserve financière exclusivement pour les frais relatifs à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin appuie la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation en sécurité civile pour la Régie GEANT;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin est en accord avec le règlement 008-2018 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT concernant la création d'une réserve financière d'un montant projeté de 50 000 \$ pour le financement des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation en sécurité civile.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

11-2019

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE  
MTMDET :

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme de subvention TECQ, nous devons réaliser des travaux correctifs à certains tronçons de nos réseaux d'égout et d'aqueduc, sous l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) au cours des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention déposé et accepté par le MAMH nous permet d'établir nos priorités;

CONSIDÉRANT que quatre (4) tronçons au total ont été identifiés (un sur du Rocher est et trois sur St-Cyrille) pour un montant estimé de 715 000 \$ et une longueur totale d'environ 785 mètres;

CONSIDÉRANT que la Ville désire également remplacer certains tronçons de trottoirs désuets longeant la rue St-Cyrille sur une longueur totale d'au moins 200 mètres, pour un montant estimé de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère dispose de mécanisme qui leur permet de nous aider financièrement lors de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte la signature d'un protocole d'entente avec le Ministère pour le partage des coûts pour la réalisation de travaux correctifs de certains tronçons de nos réseaux d'égout et d'aqueduc, ainsi que le remplacement de tronçons de trottoirs.
- b) Que Monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit mandaté pour signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

12-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - PARC  
INDUSTRIEL EST (MISE À JOUR DES PLANS,  
DEVIS ET ESTIMATIONS DE 2007, PHASE I) :

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de la phase I du parc industriel (de l'autre côté du CN) nous avons besoin que les plans, devis et estimations réalisés par Dessau en 2007 soient mis à jour;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Cégertec;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte l'offre de services professionnels de Cégertec pour la mise à jour des plan, devis et estimation pour la réalisation de la phase I du parc industriel (de l'autre côté du CN), au coût de 9 164.37 \$ plus taxes.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

13-2019

PARC INDUSTRIEL EST - MANDAT À AGIR  
POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CA :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a l'intention de développer le parc industriel est;

CONSIDÉRANT que la Ville doit aménager un accès et une nouvelle traverse de la voie ferrée dans le prolongement de l'avenue des Bassins;

CONSIDÉRANT que le futur tracé doit traverser une zone sensible soit, un milieu humide, à l'est de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige dans ces conditions que l'on obtienne un certificat d'autorisation selon l'article 22;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de Normandin mandate l'organisme local AGIR (Agence de Gestion Intégrée des Ressources) pour présenter la demande de certificat d'autorisation (CA) au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) au coût de 1 470 \$ plus taxes et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

14-2019

SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME :

CONSIDÉRANT qu'une proposition de renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme a été déposée par *L'Atelier Urbain* pour l'année 2019 et que le conseil juge l'offre intéressante;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte le renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme déposé par *L'Atelier Urbain* pour l'année 2019, au coût de 90 \$ par heure travaillée plus les taxes applicables, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$, avant taxes, plus les frais de déplacement s'il y a lieu, le tout plus amplement décrit au contrat de service numéro 2019117 faisant partie intégrante de la présente comme si il était ici au long reproduit.
- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière soit autorisée à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

15-2019

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA "ROUTE VERTE" :

ATTENDU que la Ville de Normandin est partie prenante de la construction et de la pérennité de l'infrastructure de la Véloroute des Bleuets qui ceinture le lac St-Jean d'une longueur de 256 kilomètres;

ATTENDU que cette infrastructure est unique en Amérique du Nord par le fait qu'elle a été conçue en forme de "boule";

ATTENDU le "Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte" sera à échéance le 31 mars prochain;

ATTENDU que le 5 octobre dernier, la population québécoise a élu un nouveau gouvernement, en l'occurrence la *Coalition Avenir Québec (CAQ)*;

ATTENDU l'importance de ce programme pour maintenir la qualité et la sécurité du circuit cyclable "*Tour du lac St-Jean*";

ATTENDU que les sommes consenties par ledit programme n'ont pas été indexées depuis 2008;

ATTENDU que la *Véloroute des Bleuets* est une infrastructure et un produit d'appel touristique qui génèrent des retombées économiques de plus de 10 millions de dollars par année au Lac-St-Jean;

ATTENDU que les dates auxquelles le gouvernement verse les sommes aux municipalités et organismes mandataires fragilisent la situation financière de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du conseil d'administration de la Corporation du circuit cyclable "*Tour du lac St-Jean*" Inc. quant à l'enjeu inhérent à la nécessité de bonifier le programme d'aide financière relatif à l'entretien de la "*Route verte*";

#### EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin requiert du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconduire le "Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte" à compter du 1er avril 2019 et même de le bonifier compte tenu des motifs évoqués dans le préambule de la présente résolution; et,
- b) Que copie de la présente soit adressée à:
  - Mme Nancy Guillemette, députée provinciale du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
  - M. Éric Girard, député provincial du comté Lac-St-Jean à l'Assemblée nationale;
  - Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean à l'Assemblée nationale;
  - M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine;
  - M. Lucien Boivin, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy;
  - M. André Paradis, préfet de la MRC de Lac-St-Jean-Est;
  - M. André Fortin, président de Destination Lac-St-Jean;
  - M. Réjean Parent, président de l'Association des réseaux cyclables du Québec;
  - M. Michel De Camplain, président de la Corporation du circuit cyclable "*Tour du lac St-Jean*" Inc.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

16-2019

CORRESPONDANCE :

Cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Accusé réception de notre correspondance datée du 11 décembre dernier concernant la résolution 364-2018, engagement auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'installation de compteurs d'eau.

Sécurité publique; OBJET: Confirmation d'une aide financière réduisant ainsi le montant de la facture 2019 à 196 442 \$.

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; Nous informe de la performance de la RMR et du versement de 910 147.73 \$ à ladite Régie, en provenance du Fonds vert.

---

17-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

18-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

19-2019

VARIA :

Monsieur le maire Mario Fortin propose qu'une lettre de remerciements soit transmise aux membres du conseil d'administration de l'OMH pour leur bénévolat des dernières années.

---

20-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 11  
FÉVRIER 2019 :

---

21-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 40.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière